ID: 004-200072304-20210928-D2021149-DE



## Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présents : 15 Absents : 11

dont suppléés : 3dont représentés : 8

Votants: 26

dont « pour »: 26dont « contre »: 0dont abstention : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (arrivée à la question n°11), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (arrivé à la question n°6), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES: Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Reçu en préfecture le 30/09/2021 Affiché le 30/09/2021 ID : 004-200072304-20210928-D2021149-DE

## Délibération n°2021/149

OBJET: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) - REGIE « SPANC VUSP » - EXERCICE 2020.

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif;

CONSIDERANT que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr);

**CONSIDERANT** que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours ;

**CONSIDERANT** que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie « SPANC VUSP » et de la Commission « Environnement » réunis le 20 septembre 2021 ;

Après avoir pris connaissance du rapport, Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président en charge de l'Assainissement Après délibéré,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif sur le périmètre de la CCVUSP pour l'exercice 2020.
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

La Présidente, Mme Sophie VAGINAY RICOURT